



DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Prise en charge informelle par des proches / Exonération des frais de scolarité)

Je, _____ soussigné(e), suis âgé(e) de plus de dix-huit (18) ans et compétent(e) pour témoigner des faits et des questions énoncés dans la présente demande. L'enfant vit ou les enfants vivent avec moi en raison de la grave difficulté familiale suivante : (Cocher tout ce qui s'applique)

*(La documentation est requise concernant la difficulté alléguée. Les EXEMPLES sont au verso de ce formulaire.)

☐ PRISE EN CHARGE INFORMELLE

____ Décès du ☐ père ☐ de la mère ☐ tuteur légal Mois : _____ Année _____
____ Maladie grave du père/de la mère/du tuteur légal
____ Toxicomanie par le père/la mère/le tuteur légal
____ Incarcération du père/de la mère/du tuteur légal
____ Abandon par le père/la mère/le tuteur légal
____ Affectation au service militaire actif du père/de la mère/du tuteur légal

☐ EXONÉRATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Veuillez expliquer la raison de cette exonération des frais de scolarité :

REMARQUE : Le fait de faire une demande de tutelle/garde légale n'entraîne pas automatiquement une exonération des frais de scolarité.

INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE

Nom de famille	Prénom	Initiale 2e prénom	Sexe (M/F)	DDN	Âge	Classe	Numéro d'élève
1. _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
DERNIÈRE ÉCOLE FRÉQUENTÉE				ÉCOLE ASSIGNÉE DU COMTÉ DE PRINCE GEORGE (Office Use Only/ À l'usage exclusif du bureau)			
_____				_____			
Nom	Ville	État					

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR (Informations concernant l'adulte assurant la prise en charge informelle)

Nom de famille	Prénom	Initiale 2e prénom	Lien de parenté avec l'élève
Adresse de la rue		Numéro d'appartement	Adresse électronique
Ville	État	Code postal	
Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Cellulaire	
J'ai pris en charge cet enfant à titre informel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à partir du _____ (Mois/Jour/Année)			

INFORMATIONS SUR LE PARENT Vous devez indiquer le nom du parent ou du tuteur légal ainsi que sa dernière adresse connue.

PÈRE/TUTEUR LÉGAL (Obligatoire)				MÈRE/TUTEUR LÉGAL (Obligatoire)			
Nom de famille		Prénom		Nom de famille		Prénom	
(Dernière adresse connue)		Numéro d'appartement		(Dernière adresse connue)		Numéro d'appartement	
Ville	État	Code postal	Comté	Ville	État	Code postal	Comté

Le surintendant ou la personne désignée peut vérifier les faits exposés dans la déclaration sous serment ci-dessus et procéder à un contrôle au cas par cas après l'inscription de l'enfant au sein du système scolaire public du comté de Prince George. En cas de fraude avérée, l'enfant sera exclu immédiatement.

Je déclare solennellement, sous peine de parjure, que le contenu de ce qui précède est fidèle à ma connaissance, à mon information et à ma conviction.

Toute personne qui fait volontairement une fausse déclaration matérielle dans l'affidavit, est passible d'une pénalité payable au comté, représentant trois fois la quote-part des frais de scolarité au prorata du temps où l'enfant fréquente frauduleusement une école publique du comté.

Signature du demandeur

(Mois/Jour/Année)

Department of Student Enrollment Services/Département des services aux élèves

**Vous trouverez ci-dessous des EXEMPLES de documents
pouvant étayer les difficultés alléguées.**

PRISE EN CHARGE INFORMELLE PAR LA PARENTÉ

Décès du parent biologique/tuteur légal

- Certificat de décès
- Notice/article nécrologique
- Program funéraire

Maladie grave d'un parent ou d'un tuteur légal

- Certificat médical précisant la maladie et les éventuelles restrictions concernant le travail, la capacité à prendre soin de soi, les activités de la vie quotidienne et/ou la prise en charge d'autrui
- Vérification de l'hôpital/maison de retraite sur papier à en-tête d'un établissement

Toxicomanie du parent biologique/tuteur légal

- Vérification par un centre de traitement de la toxicomanie du fait que le parent ou le tuteur réside avec l'enfant
- Rapport de police ou document judiciaire en cours faisant référence à la toxicomanie

Incarcération du parent biologique ou du tuteur légal qui avait les soins et la garde les plus récents de l'enfant

- Vérification de la détention de l'établissement correctionnel
- Correspondance actuelle du détenu par courrier de la poste américaine (dans les 30 jours)
- Documentation judiciaire de l'incarcération

Abandon par le parent biologique/tuteur légal

- Services de protection de l'enfance ou rapport de police indiquant la date de l'abandon
- Lettre émanant du Département des services sociaux ou des services de protection de l'enfance

Affectation d'un parent biologique ou d'un tuteur légal

- Ordres militaires indiquant le calendrier et/ou le lieu du déploiement
- Lettre du commandant concernant le statut de service actif/de déploiement
- Convention de tutelle militaire authentifiée par un officier militaire

EXONÉRATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Difficultés financières extrêmes

- Lettre de licenciement (datant de moins de 30 jours)
- Lettre de réduction des heures de travail par l'employeur
- Lettre de renvoi de l'employeur
- Approbation des allocations de chômage
- Avis d'expulsion
- Lettre relative à la faillite

Conditions de logement extrêmement précaires, intenables ou dangereuses – (Logement inhabitable)

- Lettre du bureau de location
- Lettre confirmant la propriété visée par la mesure de condamnation
- Modèle documenté de mauvais traitements physiques ou sexuels infligés à l'élève

** Toute autre information permettant d'étayer ou de justifier la situation difficile du parent ou du tuteur désigné par le tribunal sera prise en compte si elle est fournie. Les informations fournies seront examinées afin de déterminer si la situation exposée justifie le placement informel auprès de la famille d'accueil ou l'exonération des frais de scolarité.*

**Le fait de déposer une demande de tutelle ou de garde légale
n'entraîne pas automatiquement une exonération des frais de scolarité.**

I n'est pas nécessaire de payer des frais de scolarité une fois que la tutelle ou la garde a été accordée par la justice.